

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023

Les délégués titulaires présents: Mme Maryse PELLETIER (Tournan-en-Brie) ;

Les délégués suppléants présents: M Mohamed ABIDI (Chaumes-en-Brie) et M Benjamin DROCOURT;

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS EN EXERCICE : 3 | PRESENTS : 3 | VOTANTS : 3

DELIBERATION N° 230322-01 **COMPTE DE GESTION 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant que le Trésorier Principal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Trésorier Principal du SGC de Melun arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES RÉALISÉES	382 645,41 €	3 417,08 €
DÉPENSES RÉALISÉES	402 483,51 €	5 887,05 €
<i>Résultat par section</i>	- 19 838,10 €	- 2 469,97 €
<i>Reports de l'exercice 2021</i>	- 15 278,15 €	+ 30 980,91 €
RÉSULTATS 2022	- 35 116,25 €	+ 28 510,94€

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du Trésorier Principal sont en parfaite concordance.

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 établi par Madame la Présidente,

VOTE : 3 POUR | 0 CONTRE | 0 ABSTENTION

-> Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 du budget du Syndicat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

A Tournan-en-Brie, le 24 Mars 2023.

Maryse PELLETIER

Présidente du SIVU du conservatoire Couperin

